

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Services Techniques -
Transports - Mobilité
N° 2020-D-268

**CONVENTION DE FINANCEMENT DES ACTIONS DE
SENSIBILISATION A LA SECURITE DANS LES
SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,

VU, l'arrêté n°31 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Madame Véronique DE MAILLARD en sa qualité de vice-présidente, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1er – Est approuvée la convention avec l'association de la Prévention Routière de la Charente située 24, rue du docteur Guy Ragnaud à ANGOULEME, pour l'organisation d'actions de sensibilisation à la sécurité dans les transports scolaires à destination des élèves de 6^{ème} des collèges desservis par les services transports scolaires non urbains de GrandAngoulême.

Article 2 – La participation forfaitaire de GrandAngoulême s'élève à 1 000 € pour l'organisation de cette campagne d'actions, qui se déroulera du 1^{er} au 16 octobre 2020, dans les collèges suivants :

- René Cassin de Gond-Pontouvre,
- Norbert Casteret de Ruelle sur Touvre,
- Pierre Mendès France de Soyaux,
- Elisabeth et Robert Badinter de La Couronne,
- Puygrelier de Saint-Michel.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 28 septembre 2020